

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 03 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un et le trois du mois de mars, à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en visioconférence, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents: Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Jean-Paul RAYNAUD.

**Participent à la séance :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,  
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint,  
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, chef du pôle pilotage et stratégie,  
Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux.

**Absente excusée :**

Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

**Secrétaire :**

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 25 février 2021.

~~~~~  
**RAPPORT N°018/BUR-03/2021**

**OBJET : Projet de rénovation fonctionnelle et thermique du centre d'incendie et de secours de Rabastens éligible à une subvention**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, le SDIS bénéficie de la mise à disposition par la commune de Rabastens (81800) d'un bâtiment situé au n°51 Faubourg Saint-Michel sur ladite commune. La convention cadrant cette mise à disposition prévoit que le SDIS assume la charge des travaux d'entretien courant ainsi que des opérations d'investissement qui seraient nécessaires (Cf. convention et ses avenants).

Le bâtiment abrite le centre d'incendie et de secours de Rabastens, armé par 36 sapeurs-pompiers volontaires et 5 engins d'intervention, assurant plus de 650 sorties de secours chaque année.

Au fil du temps, l'aménagement intérieur du centre est devenue inadapté à l'évolution des effectifs (féminisation notamment) et aux objectifs de développement durable. Une rénovation importante est aujourd'hui nécessaire en vue de le mettre aux normes, de le rendre plus fonctionnel et de diminuer la facture énergétique du bâtiment.

Le projet consiste en une rénovation fonctionnelle et thermique du centre de secours.

Dans le cadre des enveloppes budgétaires votées par le conseil d'administration, le projet consiste en une opération de désamiantage de la toiture avec remplacement de l'isolation, la modification de l'aménagement intérieur après démolition avec renforcement de l'isolation, et en une mise aux normes électrique.

- Mars 2021 : finalisation de la consultation des entreprises ;
- Mai 2021 : commande des travaux ;
- Juin 2021 (selon disponibilité de l'entreprise retenue) : début du chantier.

Le coût de l'opération est estimé à 154.000 € HT, et pourrait être financé au moyen d'une participation de l'État au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), selon le plan de financement suivant :

| DÉPENSES (HT)                                          |                  | RECETTES (HT)            |                  |              |
|--------------------------------------------------------|------------------|--------------------------|------------------|--------------|
| Désamiantage toiture et remplacement isolation         | 75.000 €         | État DSIL                | 77.000 €         | 50 %         |
| Travaux de Gros Œuvre / Démolition                     | 24.500 €         |                          |                  |              |
| Aménagement intérieur avec renforcement de l'isolation | 34.500 €         | Auto-financement         | 77.000 €         | 50 %         |
| Mise aux normes électriques                            | 20.000€          |                          |                  |              |
| <b>TOTAL DÉPENSES HT</b>                               | <b>154.000 €</b> | <b>TOTAL RECETTES HT</b> | <b>154.000 €</b> | <b>100 %</b> |

Un dossier de demande de DSIL sera déposé à la préfecture pour ce projet. Ce dossier doit être complété par une délibération du bureau portant sur l'opération, considérant que les attributions déléguées au bureau par le conseil d'administration intègrent toutes « *décisions relatives à l'octroi des allocations, avances et subventions dans le cadre des engagements financiers décidés au budget du SDIS* ».

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- de valider le projet de rénovation fonctionnelle et thermique du centre d'incendie et de secours de Rabastens, selon le plan de financement indiqué ;
- d'autoriser le président du CASDIS à signer les documents afférents à ces travaux ;
- d'autoriser le président du CASDIS à négocier et à signer tous documents nécessaires à l'obtention de la subvention.

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

**La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.**

**Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>**

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité